

Soutien du SYGOM pour l'acquisition d'un bac à ordures ménagères

Pourquoi et pour qui ?



Afin d'aider les habitants de son territoire à s'équiper d'un bac pour la collecte de leurs ordures ménagères, le SYGOM a décidé de les soutenir financièrement pour l'acquisition de ce conteneur.

Depuis 15 septembre 2015, tous les particuliers résidant sur le territoire du SYGOM peuvent ainsi bénéficier d'un remboursement de 15 € pour l'achat d'un nouveau bac à ordures ménagères. Décidée par l'ensemble des élus du SYGOM, lors de leur assemblée générale du 22 juin 2015, la mise en place de ce dispositif de soutien a pour objectif de répondre aux demandes formulées par plusieurs de nos usagers souhaitant s'équiper de ce type de contenant.

Le SYGOM ayant toujours laissé la liberté à chacun de ses habitants de présenter leurs déchets ménagers en sacs ou en bacs à la collecte, il n'a par conséquent jamais fourni de conteneurs à déchets à ses habitants. Il ne pouvait donc pas apporter de solution à ces demandes jusqu'à présent.

L'achat d'un conteneur ne présente aucun caractère obligatoire car un grand nombre d'habitants de notre territoire dispose déjà de ce type de contenant. Par ailleurs, en raison de contraintes liées à leur habitation ou à la distance des points de collecte, certains habitants nous ont également indiqué préférer continuer à utiliser des sacs pour le ramassage de leurs ordures ménagères.

Ne disposant pas des capacités de stockage ainsi que du personnel nécessaires pour assurer la distribution de ces conteneurs, le SYGOM ne fournira aucun conteneur et chaque usager devra acquérir son conteneur par ses propres moyens.

Les conteneurs soutenus

Les bacs soutenus et concernés par cette opération



Le conteneur devra impérativement être d'un volume compris entre 120 et 240 litres, conforme à la norme EN NF 840 et destiné exclusivement aux ordures ménagères (et donc ne pas être de couleur jaune ou bleu)

Les bacs et contenants non soutenus

Non conformes à la norme EN NF 840



Bac 4 roues ou supérieurs à 240 litres



Bac de tri (comportant des éléments de couleur bleu ou jaune)

Les principales dispositions de cette opération

- L'achat de ce bac ne présente aucun caractère obligatoire et tous les habitants qui le désirent pourront continuer à présenter à la collecte leurs ordures ménagères en sacs

- Le SYGOM ne fournira pas de conteneur et chaque habitant est libre d'acheter son conteneur où il le souhaite : Magasins de bricolage, Sites Internet, etc.
- Le soutien est accordé sous forme de remboursement forfaitaire de 15 € sur présentation de pièces justificatives. Le dossier devra être adressé directement auprès des services du SYGOM.
- L'offre est exclusivement destinée aux particuliers résidant sur le territoire du SYGOM et est limitée à un seul remboursement par foyer.
- Seuls les conteneurs acquis après le 15 septembre 2015 sont concernés par cette opération. (Aucune rétroactivité pour les conteneurs acquis avant cette date).
- Le conteneur devra impérativement être conforme à la norme EN NF 840 et son volume compris entre 120 et 240 litres. Il devra être exclusivement destiné à la collecte des ordures ménagères et ne pas être de couleur jaune ou bleu.
- La collecte sélective continuera de s'opérer pour les particuliers grâce aux sacs jaunes présents en mairie.

Nous conseillons aux usagers intéressés de télécharger le formulaire de remboursement (/images/formulaire_rglement_bac_om_2018.pdf) et de consulter le règlement dans son intégralité avant d'acheter leur conteneur.

